

# Un "Fisac" pour soutenir le commerce traditionnel

Ce plan triennal de 1,6 M€ va prendre effet avec l'embauche d'un animateur

**L**e député maire Daniel Spagnou a reçu confirmation de la décision la veille de Noël: le Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (Fisac) a accepté le plan triennal présenté par la Communauté de Communes du Sisteronnais.

Face à une évasion commerciale importante les élus, en concertation avec les agents économiques regroupés au sein de l'Apacs (Association pour la promotion de l'artisanat et du commerce sisteronnais) ont affirmé leur volonté de soutenir le commerce traditionnel – en particulier celui du centre ville à Sisteron. L'étude démarrée en 2008 par AID Observatoire, affinée ensuite par la CCI, a été validée par Dominique Carmel, vice-président délégué au Développement économique. Nicole Peloux, la (nouvelle) présidente de la Chambre de commerce et d'industrie, est également membre de cette commission au sein de la communauté de communes du Sisteronnais (CCS). Elle a contribué à définir les actions prioritaires avec les responsables administratifs de la CCS: Jean Pierre Serra et Catherine Mevolhon. Hors Fisac, d'autres actions, notamment celles relatives à la création de logements sociaux de qualité – en centre ville – contribueront à une augmentation du chaland dans les rues commerçantes. Il en va de même par la création (ou la rénovation) de cellules commerciales comme celles de la Rue Saunerie.

## Un plan pour 3 ans

D'un coût total de 1,637 M€, il sera financé par une aide Fisac de 531 250 €, la CCS abondant à hauteur de 230 750 €, les communes pour 630 000 €, les entreprises pour 222 500 € et l'Apacs pour 13 000 €. Le plan ciblera plusieurs actions parmi lesquelles la création de fichiers clients, l'utilisation d'outils modernes de communication, l'op-



Le nombre de fonds de commerce en vente dans le centre justifie cette action au moment même où les zones commerciales se développent au nord et au sud du centre ville. /PHOTO R.G.

timisation de la signalétique et des possibilités de parking, le renforcement du tissu commercial via une politique vigoureuse d'incitation à l'installation (y compris des métiers d'Art) ou encore un soutien à l'investissement industriel vu sous l'angle des synergies et des interactivités avec le commerce et l'artisanat. Le développement du marché hebdomadaire, la modernisation du commerce (merchandising) seront également de la partie avec un atout majeur: un animateur Fisac sera recruté dès le 1<sup>er</sup> trimestre afin de ne pas perdre de temps. Il sera l'interface entre les besoins des acteurs économiques, le suivi et le contrôle des élus de la CCS, et le Fonds.

R.G.

## LES REPÈRES

Le Fisac a été créé par une Loi de 1989, pour répondre aux menaces pesant sur l'existence de l'offre commerciale et artisanale de proximité dans des zones rurales ou urbaines fragilisées par les évolutions économiques et sociales. Du moins à l'origine, le dispositif était fondé sur la solidarité financière entre les petites entreprises commerciales et artisanales, et la grande distribution. Le Fisac était alors alimenté par un prélèvement sur l'excédent du produit de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat (TACA) acquittée par la grande distribution. Les aides Fisac se pré-

sentent sous la forme de subventions, variant de 20 % minimum pour les dépenses d'investissement matériel, à 50 % maximum des dépenses de fonctionnement et d'investissement immatériel. Depuis 2007, la réglementation relative au Fisac a évolué. Désormais, dans le cadre des opérations individuelles réalisées en zone rurale, les dépenses visant à améliorer "l'accessibilité" des entreprises – les investissements relatifs à la sécurisation des entreprises et des locaux d'activité, entrent également dans le champ d'intervention du Fisac.